

La famille du XXI^{ème} siècle : entre continuité et rupture

Aldo Naouri
Pédiatre
Centre communautaire de Paris
31 janvier 2011

J'avoue. Je l'avoue : j'ai beaucoup aimé le titre qui m'a été communiqué pour le sujet dont je dois traiter.

Pourquoi ?

À cause de la justesse de la dynamique qu'il laisse entendre,

- la notion de continuité renvoie en effet à un passé dont il est inutile de fixer la durée
- quant à la rupture, elle laisse entendre, qu'il y aurait :
 - un état actuel dont il importerait de produire un bilan minimal,
 - et un futur qui, s'il découle de ce que nous pouvons constater, n'est pas sans susciter de sérieuses inquiétudes.

Que j'aie aimé le titre qui m'a été communiqué, ne signifie pas pour autant que je me sois senti à l'aise avec le sujet qu'il annonce.

Déjà parce que ce que j'aurais à en dire m'accable par avance.

Et ensuite parce que les ouvrages qui en traitent rempliraient sans doute plusieurs salles de bibliothèque.

Car, qui ne s'y est pas intéressé ?

Des sociologues aux économistes, en passant par les historiens, les statisticiens et les psychanalystes, chacun y est allé de son appréciation et de son avis.

Sans compter les politiques, les décideurs, les partis, les associations !

J'ai eu récemment à intervenir sur la place du père, à l'invitation de l'Union des Associations Familiales. C'était le lendemain du dernier remaniement ministériel que le même soir Nicolas Sarkozy commentait à la télévision. J'ai entendu les dirigeants de l'Association manifester une grande inquiétude du fait que, pour la première fois depuis très longtemps, les appellations des ministères avaient fait disparaître le mot « Famille » de leurs attributions respectives.

Moi, je n'avais pas relevé le fait.

Mais je dois dire que je me suis beaucoup éloigné de la politique depuis que j'ai eu l'impression que nous avons dépassé le point de non retour !

Je ne conteste pas pour autant le fait que le sujet fasse l'objet de tant d'intérêt et d'inquiétude, et en conséquence de tant d'écrits ?

Parce que depuis toujours, la famille a été un creuset au sein duquel se dessinaient, en termes d'orientation, les attentes et les options de ses membres.

Et qu'elle a été de première importance dans la protection, le devenir et la socialisation des enfants.

Ça a toujours été elle qui leur a conféré leur éducation et leur vision du monde.

C'est encore elle qui pouvait, ou ne pouvait pas, les inscrire dans un lien social plus élargi.

Elle a toujours constitué par ailleurs une unité économique dont la dynamique continue d'être très surveillée, même quand elle est débaptisée masquée pour être dite « consommation des ménages ».

Vous imaginez bien que, si, comme chacun, il m'est arrivé de m'intéresser à certains des travaux, dont je me contente de signaler l'existence, je reste strictement incapable d'en produire la moindre synthèse.

Tout ce que je pourrais tenir comme propos, ici et ce soir, ne relève de fait que

de mon propre vécu,

de mon expérience de pédiatre

et de l'évolution que j'ai pu constater, et à laquelle j'ai dû réfléchir, au cours des quarante années d'exercice de ma profession.

C'est à partir de ces considérations – très personnelles donc, et qui feraient plus office de témoignage – que je me suis mis à penser à la manière dont j'allais traiter le sujet.

Et, aussi étrange que ça pourra vous paraître, ce qui m'est venu aussitôt en tête, c'est que, comme mes parents et mes frères et sœurs, je suis né à la maison. Mes enfants, comme ceux de ma fratrie et ceux de la génération qui a suivi, sont nés à l'Hôpital. Mes parents sont morts dans leur lit. Mes parents, les frères et sœurs que j'ai perdus sont décédés à l'Hôpital. Il est probable que j'y rendrai moi-même mon dernier souffle.

La différence, que je relève sur ce point très précis, entre les générations a-t-elle une si grande importance ?

Parce que, dira-t-on, qu'importe donc de naître ou de mourir ici ou là ?

C'est vrai, puisqu'on naît et qu'on meurt une fois seulement.

Sauf qu'à quitter le seul plan individuel pour s'aventurer du côté sociétal, les choses changent singulièrement.

Pourquoi ?

Parce que, entre l'époque où naissaient mes parents – à un moindre degré à l'époque où je naissais – et aujourd'hui, la mortalité s'est considérablement effondrée, passant de 3 à 400 pour mille à seulement 5 à 6 pour mille, toutes causes confondues.

Et que, parallèlement, l'espérance de vie a considérablement augmenté. C'est à dire que, si on meurt beaucoup à l'Hôpital, il arrive tout de même plus souvent qu'on échappe à une mort qui aurait été certaine en n'y ayant pas séjourné.

En quoi, cela a-t-il à voir avec la famille ? pourriez-vous me demander.

En ce que l'organisation de soins, issue de l'instance sociétale, a produit, du côté de la protection individuelle, de bien meilleurs résultats que ne l'avait fait jusque là la famille.

Et que, sans qu'on s'en aperçoive, cela a singulièrement contribué à altérer les relations qu'on avait à l'essence immémoriale de cette institution qu'était la famille.

Le social, qui a ainsi détrôné l'efficacité protectrice de la famille, a logiquement décidé de cesser de lui conférer l'importance et le statut qu'elle avait eus jusque-là

Si on regarde du côté de l'histoire de la famille et de sa formation, on s'aperçoit, comme je l'ai dit, qu'elle a toujours été le lieu où se tissent des liens privilégiés destinés, par leur fiabilité, à protéger du mieux possible chacun des membres qui la composent.

Les parents qui l'ont instaurée ont toujours procédé à la manière des leurs propres, se proposant d'offrir protection et assistance à leurs enfants nés dans un état d'inachèvement.

Un survol de l'histoire de la famille

Si nous revenons à nos textes religieux, ces textes qui nous ont formatés, quelque distance ayons nous à eux, nous avons le sentiment que la famille a toujours existé, depuis Adam et Ève et la suite de leurs engendremens.

La Science nous apprend, elle, que la famille, dans la conformation qu'elle a eue jusqu'à une époque encore récente, a réellement vu le jour à l'époque où l'humanité a maîtrisé l'agriculture puis l'élevage, il y a 12 à 15.000 ans.

Des Rabbins à qui j'expliquais cela l'été dernier, m'ont dit que je parlais des brouillons que Dieu avait fabriqué avant de parvenir au modèle du monde actuel. Je n'ai pas relevé l'argument, bien qu'il m'ai semblé spécieux et étonnant.

Bref,

Qu'en était-il auparavant ?

L'humanité, qui était encore dans un état de bestialité à peu près équivalent à celui de ses origines que la science fait remonter à 8 millions d'années, avait néanmoins produit depuis des dizaines de millénaires, un embryon d'organisation.

Cet embryon d'organisation est intervenu dans le chaos et l'anarchie, si bien que son importance, aussi considérable eût-elle été, mettra cette immense durée de temps à s'imposer.

Cet embryon d'organisation, qui réside dans la loi de l'interdit de l'inceste, avait attribué, à chaque homme, préoccupé de sa seule survie et de la satisfaction de son plaisir sexuel, une femme.

Pendant un temps immensément long, les choses ne sont pas allées plus loin. La femme, qui servait à satisfaire sexuellement son partenaire procréait bien évidemment, mais dans l'indifférence totale de son conjoint que l'événement ne concernait pas du tout. Les liens intrafamiliaux étaient organisés sur un mode tel que l'homme n'en avait qu'avec sa femme – et encore ! – et que cette dernière, qui subissait ce lien, investissait d'autant celui qu'elle avait à son enfant

Mais cet homme, constatant un jour la levée du grain en terre et prenant conscience des effets de la relation sexuelle sur la reproduction animale, s'est mis à investir, lui aussi, son enfant comme un bien qui lui revenait.

Des milliers d'années ont été encore nécessaires pour conduire à la formalisation de ces liens qui finiront par être fortement hiérarchisés et fixés par des lois, 'gravées dans le marbre' comme on pourrait dire, après l'invention des écritures.

La famille sera dominée par la 'puissance paternelle', laquelle soumet à elle la mère et les enfants. La soumission des femmes aux hommes, ou, si on préfère le dire autrement, la domination masculine, donnera au patriarcat une visibilité plus grande.

Les effets de cette organisation seront multiples.

Ils seront à la base de la création de sociétés plus structurées et généralement guidées par un chef.

Ils produiront les lois, toutes adossées à la toute première, qui vaudront dans ces sociétés et qui, outre qu'elle en conditionneront le fonctionnement, en assureront les progrès.

Ils feront de la famille, qui peut toujours faire appel à son environnement sociétal, le lieu privilégié de la protection de ses membres.

Ils interviendront enfin de façon déterminantes dans le lien mère/enfant

- qu'elles finiront par distendre
- en assurant,
 - sans nécessairement le vouloir,
 - une autonomie plus grande à l'enfant.

S'il est vrai qu'on trouve la trace de cette organisation dans la psyché de chaque individu qui parle sur un divan d'analyste, on en a des étapes décrites aussi bien dans les innombrables mythologies que dans le texte toraïque, lui-même d'une richesse considérable à cet égard.

Disant cela, je fais allusion par exemple au texte de la genèse qui raconte par le détail la manière dont les matriarches, rétives comme l'ont été toujours les femmes à l'endroit des décisions masculines, interviennent dans le destin de leurs enfants. C'est Sarah avec Isaac, c'est Rebecca avec Jacob, ce sont les femmes de Jacob par servantes interposées. Ce sera, plus tard, la mère de Moïse et l'intervention de la fille de Pharaon, puis l'initiative de la femme de Moïse dans la circoncision de leurs enfants.

Je me suis laissé néanmoins dire que le texte toraïque ne comportait plus du tout le mot 'mère' après le don des Dix commandements. Et, il m'a toujours été dit, le détail ne serait pas sans importance.

Bref !

Ce à quoi on arrive, c'est que, jusqu'à une époque qui date d'environ une quarantaine d'années, les choses en seraient restées à peu près ainsi, jusque dans nos pays occidentaux.

Du passé au présent

Ce qui est advenu depuis donc ces quatre de décennies, c'est un changement radical dans l'organisation de la famille. On a assisté à une rupture.

La 'puissance paternelle' a disparu au bénéfice de 'l'autorité parentale conjointe', laquelle date précisément de 1972.

On avait déjà procédé à des remaniements de la 'puissance paternelle' dont les abus, incontestables, étaient devenus indignes de l'idéal démocratique. Pensez qu'il a fallu attendre 1947 pour que le droit de vote soit reconnu aux femmes ! Que jusqu'à 1960, ces mêmes femmes, insérées depuis longtemps déjà dans le marché du travail, n'avaient pas le droit d'ouvrir un compte en banque sans le consentement de leur père ou de leur époux ! On avait donc progressivement revu et corrigé les prérogatives masculines abusives. Et la notion de 'chef de famille' dévolue au père avait fini par être restreinte à un seul point : le père était 'chef de famille' pour ce qui en était de la résidence de cette famille.

En 1972, pour réduire le chômage, le gouvernement a mis au point un dispositif qui consistait à encourager les travailleurs algériens à retourner chez eux, moyennant une prime de retour. On s'est alors avisé que ces ouvriers pouvaient, sans la moindre difficulté, ramener en Algérie les enfants qu'ils avaient eus avec des conjointes françaises. Pour pouvoir discuter en droit le sort de chacun des 5900 enfants environ qui était dans ce cas, la dernière notion de 'chef de famille' a été abandonnée par l'Assemblée.

Il a semblé que la démocratie était enfin installée jusque dans la cellule familiale.

Ce 'progrès' forgé dans des intentions louables a ouvert une crise inattendue.

D'abord parce que la démocratie à 2 membres s'est révélée impossible à mettre en place. Quand on divise 2 par 2, il est impossible de dégager une majorité à la loi de laquelle se soumettrait l'ensemble.

Ensuite parce que les 2 membres du couple sont dans une asymétrie totale qu'on a délibérément ignorée : ils ne revêtent pas la même importance pour l'enfant.

La grossesse donne à la mère un avantage incontestable. Pendant sa gestation en elle, le fœtus emmagasine dans son cerveau sensoriel des sensations qui, après la naissance, la lui feront reconnaître de toutes sortes de façon entre toutes les femmes. Il reconnaît en effet son odeur, sa voix, sa manière de toucher, de bouger. Et, bien que son cerveau oculaire n'ait enregistré que l'obscurité utérine, il lui suffit de 8 heures en sa présence pour la reconnaître sur photo.

Le père, lui, reste longtemps un étranger pour l'enfant. Et même quand il en devient un familier, il ne peut occuper sa place que s'il est investi à cette place par la mère de l'enfant.

Ces informations, qui ont diffusé, ont eu leur effet au milieu des revendications féministes et de la haine du père – et de tout ce qui pouvait ressembler à une quelconque autorité – qui a suivi mai 1968.

Le tout à une époque où la lutte politique à un niveau mondial entre les deux blocs pilotes était au plus haut point, faisant le lit de l'individualisme qui a été favorisé par la levée des tabous sexuels.

En à peine une décennie, on verra la divortialité se multiplier de façon considérable et le nombre de femmes seules avec enfant prendre une allure exponentielle. On passera de 79 000 en 1979 à 2 350 000 en 2003 !

L'historien Philippe Ariès auprès duquel, à l'époque, on s'inquiétait de l'augmentation de la divortialité, répondait

que les mariages duraient après tout aussi longtemps que deux siècles auparavant, soit vingt ans en moyenne.

Et que le divorce prenait ainsi la place de la mort comme cause de séparation des époux.

Ajoutant que vingt ans lui paraissaient une moyenne raisonnable, l'homme et la femme n'étant pas faits à ses yeux pour se supporter mutuellement pendant cent ans.

Et que le mythe de Philémon et Baucis, que La Fontaine a repris d'Ovide, lui paraissait destiné aux dieux non aux hommes.

Je ne discuterai pas le propos qui a beaucoup impressionné en raison de la stature de son auteur, mais qui me semble cependant formellement très discutable parce que plus idéologique que scientifique !!

Ce sera en tout cas l'époque où, dans mon cabinet, je verrai se succéder les couples au sein desquels les pères se cherchaient désespérément une place,

- passant du statut de 'nouveau père'
- à celui de 'papa-poule',
- l'un comme l'autre finissant par les acculer à la place de mère-bis qu'ils ne quitteront plus pendant longtemps, même si depuis 1982, avec les test ADN un père peut être sûr de sa paternité.

Le soutien sociétal, qui a toujours été nécessaire au père pour tenir sa place, lui a été retiré, évacuant définitivement l'instance qu'il représentait au sein de la famille.

En guise de consolation, il a été offert à chacun des deux membres du couple de se lancer dans la polygamie. Non pas une polygamie synchronique – qui reste interdite, même si l'adultère n'est plus considéré comme une faute, mais une polygamie diachronique : on parlera alors de 'familles recomposées' dont les enfants auront à prendre acte et à s'en débrouiller. Avec, bien sûr à la clef, des conflits nouveaux qui feraient passer les conflits conjugaux, qui ont conduit à la rupture, pour une bien légère mésentente !

Quid de l'enfant dans cette évolution ?

Livré à la toute sollicitude maternelle, redoublée de la même sollicitude d'un père mère-bis par prudence, cet enfant va être statutairement hissé au sommet de la pyramide familial avec ses deux parents mués en véritables vestales.

Il ne va plus rencontrer de limite à l'expression des pulsions vestigiales que la nature a mis en lui pour affronter le milieu hostile dans lequel venaient au monde ses ancêtres les plus lointains.

Ne pouvant pas savoir, à lui seul, qu'il est né dans un milieu protecteur, il en restera encombré, sombrant dans l'exercice de la toute-puissance qui en fera le tyran domestique qu'on l'a vu devenir.

Comblé et gâté à un point inimaginable il y a seulement deux générations, il deviendra rétif à l'effort et on s'étonnera de voir dégringoler ses résultats scolaires !

Et tout cela, sans prendre en compte le changement de son statut opéré par la maîtrise de la contraception (loi Veil 1975).

Qu'en est-il de ce côté-là ?

Jusqu'à cette maîtrise, sa conception provenait d'un désir inconscient qui s'imposait à la volonté. Il avait alors le statut de sous-produit de l'activité sexuelle de ses parents, lesquels, même quand c'était le cas, n'avaient pas le sentiment d'être responsables au plein sens du terme, de sa conception.

La maîtrise de la contraception va inverser le processus puisque la volonté pourra toujours censurer le désir inconscient et permettre d'interrompre la grossesse.

Il deviendra le pur produit de la volonté de ses parents. Il sera intégré à leur registre narcissique et il devra répondre à la définition la plus parfaite du 'produit' : zéro défaut ! Ce qui ne fera qu'aggraver la propension parentale à la sollicitude.

Le mouvement qui a été ainsi initié a été renforcé par la ratification en 1999 de la Convention internationale des Droits de l'enfant.

Je vous en dis deux mots.

J'ai été sollicité en tant qu'expert par le gouvernement qui se demandait si la France devait ou non ratifier cette Convention. Nous étions quinze, chacun expert dans son domaine. Sans nous concerter, puisque aucun de nous ne connaissait les quatorze autres, nous avons émis quinze avis négatifs. À la réunion où nous devions livrer l'argumentaire de nos avis, nous nous sommes entendu dire que la Convention avait été ratifiée six mois auparavant.

Ce dont on s'aperçoit, au terme de ce rapide survol c'est que l'enfant est devenu l'objet d'une véritable maltraitance puisqu'il ne bénéficie plus, aujourd'hui, du processus d'humanisation que chaque génération a toujours mis en œuvre pour la suivante grâce à l'éducation précoce.

Le sentiment qui se dégage de ce constat, et que je ne suis ni le seul à relever ou à déplorer, est pour le moins affligeant.

Y a-t-il malgré tout une continuité ?

Oui. Je le pense. Et même je le constate.

Puisque je ne cesse pas d'être appelé partout en France et même beaucoup à l'étranger (Tous les pays francophones et les pays latins d'Europe, au Canada, au Brésil, au Mexique, en Israël, au Japon, autrement dit des pays occidentaux) pour traiter des relations des parents à leurs enfants.

Mais je crois que c'est un combat d'arrière-garde.

Pourquoi ?

Parce que la puissance du deus ex machina, responsable de ce que je qualifie de véritable dégât, a une puissance considérable, incontrôlable et irrésistible : j'ai nommé la finance sans frontière et l'idéologie de la société de consommation qu'elle a instaurée.

La finance sans frontière a tous les pouvoirs. Elle est relayée par les media qui, au motif d'informer, entérinent et donnent statut à la pire des inepties. Elle lance les modes. Elle incite à l'infini respect des options de chacun. Et elle parvient en bout de course à faire plier les gouvernants attentifs au moindre lobby tant ils sont soucieux de la récolte des voix.

Or, quand tout va mal, ça consomme et ça consomme même en double !

Ce qui préserve de la fameuse et redoutable récession.

Même si cela réifie l'humain et n'en fait plus que l'instrument passif d'un petit nombre de possédants qui ne se savent pas eux-mêmes réifiés.

Quid de l'avenir de la rupture ?

Je dirais, sans jouer les Cassandre, que la situation ne risque que de se radicaliser et s'aggraver .

Parce qu'un retour par exemple au religieux et à ses valeurs a été rendu impossible pour longtemps par l'extrémisme.

Parce que, comme les désirs, même les plus fous, de chacun sont déclarés respectables et trouvent des voies pour parvenir à leurs fins.

On a vu se constituer ainsi, de la façon la plus officielle en Hollande, un parti politique pédophile qui a pignon sur rue et qui affiche son programme sans le moindre détour.

Le mariage homosexuel existe déjà dans de nombreux pays.

L'insémination artificielle des femmes au sein des couples homosexuels féminins se pratique dans de nombreux pays.

Quant à l'adoption des enfants par les couples homosexuels masculin, elle n'est peut-être plus appelée à rester le cheval de bataille de ces couples à qui une première multinationale propose contre finance

- l'obtention d'un ovule aux États-unis,
- son insémination in vitro par le sperme du candidat à la paternité
- et l'implantation de l'ovocyte en Inde dans l'utérus d'une femme
 - qui portera l'enfant

- et en accouchera par césarienne en l'abandonnant aussitôt. Le tout pour 6000 euros !!

Rien de tout cela n'est encore légal. Mais les textes de lois ne tarderont pas à venir puisque le droit a renoncé à s'adosser à la morale et qu'il n'a plus rien fait, depuis longtemps, qu'encadrer les évolutions de la société.

Chacun se repliera sur lui-même.

Mais on en aura pris l'habitude, depuis le temps que, comme l'a dit Michel Foucault, « mourir et laisser vivre a été remplacé par vivre et laisser mourir ».

Je crois de surcroît que la boîte de Pandore ouverte depuis quatre décennies n'a pas encore tout livré de son contenu.